

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

23 juin 2022

Date du  
Conseil Municipal

29 JUIN 2022

A l'exception de : Monsieur BELLLOT, excusé.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.  
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Madame PRUKOP.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAZIN.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MORVAN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **35/ QUAI DES ARTS – SAISON 2022/2023 – TARIFS – APPROBATION**

**RAPPORTEUR** : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

**EXPOSE** :

#### **I – Barèmes de billetterie**

##### **I-1) La grille tarifaire et critères d'accessibilité aux différentes catégories de tarifs**

Il est proposé que la grille tarifaire de la billetterie spectacles de Quai des Arts telle que présentée en annexe soit reconduite pour la saison 2022/2023. Pour rappel, la grille tarifaire est composée de tarifs déclinés en six catégories :

Catégorie A : Tête d'affiche et spectacle avec une équipe artistique importante

Catégorie B : Concert double-plateaux, artistes de notoriété

Catégorie C : Théâtre, chanson découverte, cirque, danse, partenariats

Catégorie D : Spectacles familiaux

Catégorie E : Partenariats, Pratiques amateurs

Catégorie F : Jeune public

Les critères d'accessibilité, tels que précisés dans la grille tarifaire fournie en annexe, aux tarifs « groupe et partenaire », « abonné », « réduit » et « abonné réduit », sont reconduits.

Par exception, dans le cadre des partenariats mis en place sur la saison 2022/2023, le tarif « abonné » est accessible sur une sélection de spectacles aux abonnés des structures partenaires suivantes :

- L'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard sur " La métamorphose des cigognes " de Marc Arnaud, mardi 7 mars 2023 à 20h.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

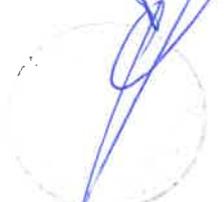
06 JUIL. 2022

Publié le :

06 JUIN. 2022

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



- Atlantia de la Baule pour le spectacle Une histoire d'amour d'Alexis Michalik du jeudi 8 décembre 2022.
- Le Carré d'Argent pour le spectacle de Camille Chamoux, Le temps de vivre, jeudi 23 mars 2023 à 20h.
- Le VIP de Saint-Nazaire sur le concert de KO KO MO et Zaho de Sagazan le vendredi 5 mai 2023 à 20h30.

Par extension, le tarif « groupe et partenaire » pour l'achat de billets hors abonnement est proposé aux abonnés des salles partenaires et de proximité suivantes : Le Grand T de Nantes, Le Théâtre de Saint-Nazaire, Salle Sainte-Anne de Saint-Lyphard, Carré d'Argent de Pontchâteau, Atlantia de la Baule, Athanor de Guérande et le VIP de Saint-Nazaire ainsi qu'aux groupements d'EHPAD partenaires.

Le tarif « groupe et partenaire » est accessible aux adhérents de l'Université Inter-Ages de Saint-Nazaire.

Pour promouvoir certains spectacles qui ont besoin d'un coup de pouce pour les réservations, il est proposé la possibilité d'appliquer le tarif abonné en lieu et place du plein tarif et ce à partir de j-15 avant la date de la représentation. Ce tarif promotionnel sera accessible sur l'ensemble de nos points de vente habituels et il pourra être appliqué dans le cadre d'opérations exceptionnelles de vente de dernière minute, pour un nombre limité de places, par nos partenaires, en particulier les comités d'entreprises et les réseaux de vente de billets tels que France Billet et Ticketmaster.

Il est précisé que le tarif « abonné réduit » est applicable aux étudiants et scolaires de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA, allocataires "adulte handicapé" et sur quotient familial aux Pornichétins de plus de 60 ans.

Ce tarif s'applique également aux groupes scolaires et centres de loisirs qui souhaitent assister aux séances tout public uniquement en soirée et aux groupes associatifs dans le cadre d'un partenariat pour leur permettre de venir voir pour la première fois un spectacle ou de découvrir un style artistique particulier.

#### I-2) Les tarifs hors grille

Sont reconduits les tarifs hors grille suivants :

- Commission perçue en supplément du prix sur les achats en ligne via le site Internet de Quai des Arts : 1,30 € sur chaque billet acheté à l'unité et 5 € pour un abonnement (quel que soit le nombre de billets).
- Gratuité pour les écoles de Pornichet sur les séances scolaires proposées dans le cadre des « Arbres de Noël des écoles maternelles et primaires ».
- Le tarif par élève sur les séances réservées aux scolaires : 3,5 € pour les écoles maternelles et élémentaires de Pornichet, 5 € pour les écoles hors Pornichet et les collèges ; et la gratuité pour les accompagnateurs adultes sur une base de 1 accompagnateur pour 12 élèves, 7 € pour les collégiens assistant à des séances tout public dans le cadre de T au Théâtre.
- Le *Pass Culture Sport* du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Le coupon « Sorties collectives » destiné aux classes qui assistent à des séances tous publics, est en place depuis septembre 2018 pour une valeur forfaitaire : la valeur de remboursement auprès de la Région des Pays de la Loire est 9 € pour les billets émis dans ce cadre (9 € est le tarif abonné réduit des spectacles de catégorie C).

Ce tarif de 9 € est généralisé pour les classes assistant à des spectacles de catégorie B et C en représentation tous publics.

I-3) Modes de paiement

La billetterie de Quai des Arts accepte les modes de paiement suivants :

Les espèces, les chèques bancaires, les cartes bancaires sur place, à distance et sur internet, les Chèques-Vacances, les virements, les prélèvements en trois fois sans frais (abonnements uniquement), le E.Pass Culture Sport de la Région des Pays-de-la-Loire et le passeport Loisir-culture de l'ACENER.

Les jeunes de 15 à 18 ans peuvent également payer leur place de spectacle grâce au pass Culture mis en place par le Gouvernement et auquel Quai des Arts adhère. Une plateforme professionnelle permet de promouvoir de manière autonome et gratuite la programmation et de proposer certains spectacles à destination des jeunes. Il est également possible de publier des offres collectives à destination des groupes scolaires.

I-4) Modalités diverses

Quai des Arts dispose d'une plateforme de vente en ligne de billets à l'unité et en abonnement et, pour la rentrée 2022, d'un système de lecteurs de code-barre pour le contrôle des billets.

Il est proposé de permettre à l'utilisateur de choisir entre le retrait au guichet et l'impression des billets à domicile (e-ticket) ou à télécharger sur un mobile (m-ticket).

Il est proposé d'appliquer les conditions générales de vente billetterie physique et achat de billets en ligne telles que présentées en annexe.

Il est proposé que le placement en salle soit libre sur l'ensemble des représentations.

Selon les contraintes sanitaires en vigueur au démarrage de la saison prochaine, la mise en vente des places pourra être limitée à 65% de la jauge de chaque séance afin de permettre la distanciation. Les 35% restant seront mis en vente dans les dernières semaines si la situation le permet.

La facturation des séances scolaires est effectuée sur la base du nombre de places réservées, conformément au devis ou au bon de commande signé. Ce nombre peut être modifié jusqu'à la veille de la représentation sur confirmation écrite reçue avant l'heure de fermeture de la billetterie.

L'ensemble des tarifs s'entendent toutes taxes comprises ; à noter que le taux de TVA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui s'applique sur la billetterie est de 2,10% ou de 5,50% pour les spectacles ayant été joués plus de 140 fois.

**II – Tarifs spéciaux et conditions particulières**II-1) Tarifs spéciaux

Les spectacles dont les coûts d'achat sont supérieurs au budget habituel sur ce type de programmation, se verront appliquer un tarif spécial qui se déclinera comme suit :

- *Peter Pan, l'enfant qui ne voulait pas grandir* de l'ONPL, le 20 novembre 2022

Plein tarif	23,5 €
Tarif groupes et partenaires	20 €
Tarif abonnés	18 €
Tarif réduit	16,50 €
Tarif abonné réduit	15 €
Tarif spécial – de 13 ans	10 €

- *Une histoire d'amour* d'Alexis Michalik, le 8 décembre 2022

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

Plein tarif	33 €
Tarif groupe et partenaire	32 €
Tarif abonné	30 €
Tarif réduit et abonné réduit	28 €

- Yves JAMAÏT, le 3 février 2023

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

Plein tarif	28 €
Tarif groupes et partenaires	26 €
Tarif abonné	25 €
Tarif réduit et abonné réduit	22 €

- *Ad Vitam* d'Alex Vizorek, le 25 février 2023

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

Plein tarif	36 €
Tarif groupe et partenaire	34 €
Tarif abonné	31 €
Tarif réduit et abonné réduit	28 €

- *Le temps de vivre* de Camille CHAMOUX, le 23 mars 2023

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

Plein tarif	28 €
Tarif groupes et partenaires	26 €
Tarif abonné	25 €
Tarif réduit et abonné réduit	22 €

Les spectacles ci-dessous présentés dans un cadre particulier se verront appliquer un tarif spécial qui se déclinera comme suit :

- Pass 2 spectacles *9 et Imbert Imbert / la Pieta*, les 25 et 26 novembre 2022 dans le cadre du festival A 2 mains bien entendu !

Plein tarif	28 €
Tarif groupe et partenaire	24 €
Tarif abonné	22 €
Tarif réduit et abonné réduit	18 €

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

- Concert caritatif de l'Orchestre Symphonique de Saint-Nazaire au profit de l'association Les Matelots de la Vie, le 12 mars 2023

Plein tarif	20 €
Tarif groupes et partenaires	19 €
Tarif abonné	18 €
Tarif réduit et abonné réduit	14 €

A noter que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit.

- *L'effet papillon*, le 31 mars 2023 en partenariat avec le Conservatoire de Saint-Nazaire

Plein tarif	16 €
Tarif groupes et partenaires	14 €
Tarif abonnés	13 €
Tarif réduit	10 €
Tarif abonné réduit	9 €
Tarif spécial élèves, professeurs et parents d'élèves du Conservatoire de Saint-Nazaire (hors abonnement)	10 €

## II-2) Spectacles ou représentations ajoutés en cours de saison

Le tarif appliqué aux éventuels spectacles ou représentations ajoutés en cours de saison, sera celui correspondant à la catégorie du spectacle en question (A, B, C, D, E ou F). Tout nouveau tarif spécial fera l'objet d'une nouvelle délibération.

## II-3) Partenariat avec le Grand T - EPCC

Dans le cadre de la décentralisation de spectacles produits par le Grand T- EPCC, Quai des Arts accueillera sur la saison 2022/2023, 3 spectacles dont une partie des places sera réservée au public du Grand T et vendue directement par ses services de billetterie selon leurs propres tarifs. Une convention définissant les modalités du partenariat entre Quai des Arts et le Grand T - EPCC est soumise au vote du Conseil Municipal. L'intégralité de la recette encaissée par le Grand T sera reversée à Quai des Arts.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs du Grand T comme suit :

Tarif \ spectacle	Nombre de places/séance	Abonné plein	Abonné très réduit	Hors abonné plein	Hors abonné très réduit
L.U.C.A.S. 30/11/22	30	13 €	6 €	14 €	8 €
Incandescences 07/02/23	30	13 €	6 €	16 €	12 €
Le nécessaire déséquilibre des choses 14/04/2023	30	13 €	6 €	16 €	12 €

II-4) Partenariat avec le Carré d'Argent de Pontchâteau

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et la salle Carré d'Argent de Pontchâteau, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 40 places pour le spectacle *Les yeux fermés* se déroulant le jeudi 9 février 2023 au Carré d'Argent.

La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs de la salle Carré d'Argent. L'intégralité des recettes sera reversée à la salle Carré d'Argent. Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

<i>Tarif</i>	<b>Tarif abonnés</b>	<b>Abonné Réduit</b>
<b>Spectacle</b>		
<b>Les yeux fermés – 09/02/2023</b>	<b>14 €</b>	<b>14 €</b>

II-5) Partenariat avec L'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et l'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard et dont la signature fait l'objet d'une délibération, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 20 places pour le spectacle *Des pieds et des mains* de la Cie NGC 25, le samedi 21 janvier 2023 à l'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard. La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs de l'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard, ces tarifs ne figurant pas dans sa grille. L'intégralité des recettes sera reversée à l'Espace Sainte-Anne de Saint-Lyphard.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

<i>Tarif</i>	<b>Tarif abonnés</b>	<b>Abonné Réduit</b>
<b>Spectacle</b>		
<b>Des pieds et des mains – 21/01/2023</b>	<b>6 €</b>	<b>4 €</b>

II-6) Partenariat avec Atlantia Palais des Congrès de la Baule

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et Atlantia Palais des Congrès de la Baule et dont la signature fait l'objet d'une délibération, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 25 places pour le spectacle *Berlin Berlin* se déroulant le samedi 25 mars 2023 à Atlantia.

La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs d'Atlantia. L'intégralité des recettes sera reversée au Palais des Congrès de la Baule.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

<i>Tarif</i>	<b>Tarif abonnés</b>	<b>Abonné Réduit</b>
<b>Spectacle</b>		
<b>Berlin Berlin – 25/03/2023</b>	<b>43 €</b>	<b>24 €</b>

**III – Formules d'abonnement**

Il est proposé une reconduction des formules et conditions d'abonnement existantes.

Comme pour la saison précédente, une personne a accès au tarif abonné à partir du moment où elle achète simultanément 3 spectacles de la saison dont deux, au moins, se déroulent à Quai des Arts. A partir de 4 spectacles achetés simultanément, un des spectacles d'ouverture au choix est offert dans la limite des places disponibles.

Les abonnés réservant 6 spectacles ou plus, hors spectacle d'ouverture, auront accès à « l'abonnement ambassadeur » qui leur permettra d'inviter une personne non abonnée de leur choix sur une sélection de spectacles qui leur sera soumise au moment de leur abonnement. Toutefois cet avantage sera limité aux 250 premiers abonnés ambassadeurs, dans l'ordre chronologique de la réception validée des abonnements.

Exception au principe d'abonnement individuel et personnalisé : l'abonnement peut exceptionnellement être accordé à des structures partenaires par convention. Dans le cadre de ces partenariats, les structures auront la possibilité d'accéder au tarif abonné aux mêmes conditions (achat simultané d'au moins trois spectacles différents) mais pour un abonnement bénéficiant à un minimum de 5 personnes.

L'ouverture des abonnements par internet est fixée au jeudi 30 juin 2022. Ce service accessible via le site [www.quaidesarts-pornichet.fr](http://www.quaidesarts-pornichet.fr) est facturé à l'usager 5 € par abonnement quel que soit le nombre de spectacles achetés.

Seulement 20 à 25% des places par séance seront disponibles à l'abonnement par internet afin de conserver un quota suffisant pour l'ouverture de la billetterie fixée le lundi 19 septembre 2022.

Il est proposé de reconduire l'opération « Abonnement solidaire ». L'objectif est de favoriser l'accès des publics les plus précaires aux spectacles de la saison culturelle en faisant financer des billets de spectacle par les abonnés qui le souhaitent. L'abonné a la possibilité d'ajouter à son abonnement un ou plusieurs billets de spectacle non attribué. Cette opération est menée conjointement avec le CCAS de Pornichet dont le rôle sera d'attribuer ces « billets solidaires ».

Une délibération spécifique valide le dispositif matérialisé par une convention entre Quai des Arts pour la Ville de Pornichet et le CCAS de Pornichet.

#### **IV – Les tarifs du bar.**

Les tarifs restent inchangés

#### DELIBERATION :

⇒ Vu les tarifs de la billetterie ci-annexés,

⇒ Vu les conditions générales de vente ci-annexées,

⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de billetterie de Quai des Arts tels que présentés en annexe.
- Approuve les tarifs spéciaux et conditions particulières tels que présentés ci-dessus.
- Approuve les formules d'abonnement telles que présentées ci-dessus.

- Approuve les modes de paiement et les conditions générales de vente tels que présentés en annexe.
- Approuve les tarifs du bar tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*